

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI RAPIDE MEMORIAL ARNAUD COURRIER

Article 1 : Présentation

L'Association La Tour de Juvisy, organise un Open International d'Echecs, homologué FIDE et FFE.

Le Tournoi se déroule en 7 rondes le dimanche 02 juin 2024 au :

Château Jean-Baptiste Corot

12 rue Charles Rossignol

91 600 Savigny sur Orge

Open A : La cadence du Tournoi est de 12 mn+3secondes par coup pour chaque joueur

Open B et C : La cadence du Tournoi est de 15 mn K.O pour chaque joueur

Le Tournoi est ouvert à tous les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription et respectant les conditions suivantes :

- Le joueur doit être licencié B pour la saison 2023-2024 à la F.F.E. ou à une Fédération reconnue par la F.I.D.E (la licence peut être prise sur place auprès de La Tour de Juvisy).
- Le joueur étranger non-classé F.I.D.E et ne pouvant prouver par une attestation un classement ELO converti, sera estimé à 2099.
- Le joueur français n'ayant aucun classement, recevra un ELO estimé dépendant de sa catégorie d'âge : 1499 pour les seniors, plus et vétérans 1199 pour les minimes et benjamins 1399 pour les juniors 1099 pour les pupilles 1299 pour les cadets 1009 pour les poussins et petits poussins Les droits d'inscription sont les suivants :

Tarifs appliqués :

Open A

Seniors (20 ans et +) : 15 euros

Jeunes (- de 20 ans) : 7.5 euros

Open B et C (réservé aux moins de 20 ans) : 5 euros

Article 2 : Appariements

Les appariements se font selon le Système Suisse.

Application des règles issues du 88ème Congrès de la FIDE tenu à Antalya et entrées en vigueur le 1er janvier 2018. Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui :

- Auront réglé leurs droits d'inscription et fait contrôler leur licence.
- Auront pointé à la table d'arbitrage entre 9h et 9h45 afin de garantir le respect des horaires des rondes en permettant la réalisation et l'affichage des appariements dans les temps.

Les joueurs retardataires pourront exceptionnellement être appariés à partir de la seule deuxième ronde avec zéro point. Les appariements seront annoncés et/ou affichés au début de chaque séance de jeu. Les appariements seront assistés par le programme informatique PAPI 3.3.7 agréé par la F.F.E.

Article 3 : Fin de partie

A la fin de chaque partie, le vainqueur ou le joueur ayant eu les Blancs (en cas de nulle) doit communiquer immédiatement à la table d'arbitrage le résultat de la partie.

A DÉFAUT, LA PARTIE SERA RÉPUTÉE PERDUE POUR LES DEUX JOUEURS.

L'autre joueur remet le jeu en place et éteint la pendule.

Article 4 : Dates et Horaires

Toutes les rondes se déroulent le dimanche 2 juin 2024

Voici les horaires (à titre indicatif et susceptible de modifications) des rondes :

Ronde 1 : 10h

Ronde 2 : 11h

Ronde 3 : 12h

Ronde 4 : 14h

Ronde 5 : 15h

Ronde 6 : 16h

Ronde 7 : 17h

Remise des prix : 18h00

Article 5 : Forfaits

Tout joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné et ne sera plus apparié. Les forfaits et les abandons non justifiés seront signalés à la Commission Nationale de Discipline de la FFE pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 6 : Comportement des joueurs

En payant ses droits d'inscription ou en acceptant l'invitation au tournoi, le joueur s'engage à respecter scrupuleusement les règles suivantes :

⇐ Aucune raison de convenance personnelle ou religieuse ne peut être invoquée pour se soustraire à l'application des règles du jeu.

⇐ Aucune activité autre que celle prévue lors de l'animation ne sera admise dans l'enceinte de l'Atrium.

⇐ Les analyses sont interdites dans l'espace de jeu. (Rappel : l'aire de jeu est composée de l'espace de jeu ainsi que des toilettes, de la salle d'analyse, de l'espace fumeur et de la buvette). ⇐ Une salle d'analyse est prévue pour analyser les parties terminées.

⇐ L'accès à la salle d'analyse est interdit aux joueurs pendant toute la durée de leur partie en cours. ⇐ Toute autre partie que celle prévue est interdite dans l'espace de jeu (notamment le blitz).

⇐ **Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans la salle de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. S'il prévient l'arbitre avant le début de la ronde, un joueur peut laisser un tel appareil dans son sac, s'il est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.**

⇐ Un joueur ne peut quitter l'aire de jeu pendant la partie sans l'autorisation de l'arbitre.

⇐ Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre.

⇐ Il est interdit de consommer de l'alcool dans l'espace de jeu.

⇐ Tout joueur doit avoir une attitude convenable. TOUT CONTREVENANT POURRA RECEVOIR UN AVERTISSEMENT OU PERDRE SA PARTIE PAR DÉCISION DE L'ARBITRE. DEUX AVERTISSEMENTS SIGNIFIENT L'EXCLUSION IMMÉDIATE DU TOURNOI.

Article 7 : Classement et départage

Les classements et départages seront assistés par un programme informatique agréé par la F.F.E. Les résultats de la ronde précédente et les appariements de la ronde suivante seront affichés un quart d'heure environ après la fin de chaque ronde.

Les réclamations ne seront admises que dans le délai d'un quart d'heure après cet affichage et, en toute hypothèse, avant l'affichage des appariements de la ronde suivante. Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (défaite = 0 pt, nulle = 0,5 pt et victoire = 1 pt).

En cas d'ex-aequo, les départages suivants seront utilisés successivement : Buchholz Tronqué, puis Cumulatif et enfin Performance. En cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé.

Les prix du classement général seront partagés suivant le système Hort, sauf si cela conduit à attribuer un prix inférieur au montant de l'inscription (15€), dans ce cas, les prix du rang concerné par le trop grand nombre d'ex-aequo seront attribués à la place. Les prix par catégorie et par tranche elo seront attribués à la place.

Pour l'attribution des prix par catégorie, chaque joueur concourt dans une catégorie définie par son âge ou classement ELO. Il ne peut en aucun cas se voir attribuer le prix affecté à une catégorie supérieure. Les prix ne sont pas cumulables. Si un joueur prétend à plusieurs prix, il prendra le plus élevé. En cas de montants similaires, la priorité sera donnée aux prix au classement général, puis aux prix par classement elo, et enfin, aux prix par catégories d'âge.

Pour percevoir son prix, tout joueur devra être présent lors de la cérémonie de clôture du tournoi, qui pour des raisons sanitaires, ne pourra malheureusement être suivie du traditionnel pot de départ cette année.

Article 8 : Arbitrage

Arbitre Principal : Edwin MARKS

Arbitre Adjoint : Cyril FORGET

Un joueur peut faire appel de toute décision prise par l'arbitre principal ou son assistant.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur l'informe oralement – dès ce moment et avant de reprendre la partie – de son intention de faire appel de la décision prise devant la Commission d'Appels Sportifs, visée à l'article 7.5.3 du Règlement Intérieur de la FFE. Il doit poursuivre sa partie selon les directives de l'arbitre.

A l'issue de la partie, il doit joindre une demande écrite à sa feuille de partie avec ses noms, prénom, identifiant FFE ou Fide, téléphone, adresse, commentaires et signature.

Toute réclamation formulée autrement est irrecevable

L'Arbitre Principal : Edwin MARKS

L'Organisateur : Domenico FLAGIELLO

